

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : MP "Réaménagement de la chaussée haute de l'hôtel de ville" - Lot n°2 - Avenant n°2

N° : VA_DEC2021_2
Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu l'Article R. 2123-1 du Code de la commande publique,

décidons

De conclure avec la société ID VERDE domiciliée à WAMBRECHIES (59874), l'avenant n°2 au lot 2 du marché de réaménagement de la chaussée haute de l'hôtel de ville afin d'intégrer un prix unitaire relatif à la mise en œuvre des procédures de sécurisation sanitaire nécessaire à la reprise du chantier dans le cadre de la crise sanitaire liée à la Covid-19.

Ces procédures de sécurisation concernent les prestations suivantes :

- Travaux de confortement et entretien des plantations

Soit un prix unitaire d'un montant de 1 626.31 € HT intégré au marché initial.

Le montant maximum du nouveau marché est de 120 967.97 € HT, soit une augmentation de 0.14% du montant maximum.

Imputation budgétaire : 2312-824-1120 201601 CVILLE

Politique publique (domaine-action-activité) : 02.2.1 Entretien des espaces verts

Fait à Villeneuve d'Ascq
le mardi 5 janvier 2021

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20210101-177959-AU-1-1
Date AR Préfecture : vendredi 8 janvier 2021